



REPUBLIQUE DUBENIN



MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE

FONDS NATIONAL DE LA MICROFINANCE

DOSSIER DE SELECTION

**SELECTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES
(SFD) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 3
« SOUTIEN AUX JEUNES VULNERABLES POUR L'AMELIORATION
DE LEURS CAPACITES FINANCIERES ET DE LEUR ACCES AUX
SERVICES FINANCIERS » DU PROJET D'INCLUSION DES
JEUNES (ProDIJ)**

AMI N° 01.../FNM-DG/DOP/DECFE/SP du 16 JUL 2021

JUILLET 2021

SOMMAIRE

I. AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET	3
II. CRITERES DE SELECTION	6

I. AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

AMI N°/FNM-DG/DOP/DECFE/SP du

SELECTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 3 « SOUTIEN AUX JEUNES VULNERABLES POUR L'AMELIORATION DE LEURS CAPACITES FINANCIERES ET DE LEUR ACCES AUX SERVICES FINANCIERS » DU PROJET D'INCLUSION DES JEUNES (ProDIJ)

1. Le Gouvernement béninois a bénéficié de l'appui de la Banque Mondiale pour la mise la mise en œuvre du Projet d'Inclusion des Jeunes (ProDIJ). Ce projet vise à accroître l'inclusion économique des jeunes âgés de 15 à 30 ans en situation de sous-emploi ou d'inactivité, ayant un faible niveau d'éducation (niveau maximum BEPC) et de renforcer les services de l'emploi et le système de formation technique et professionnelle au Bénin. Le projet est structuré autour de quatre (04) composantes à savoir :
 - Composante 1 : Soutien au développement d'un dispositif intégré pour l'inclusion économique et l'amélioration de l'employabilité des jeunes vulnérables ;
 - Composante 2 : Renforcement du système de formation professionnelle par apprentissage pour l'amélioration des compétences techniques des jeunes vulnérables ;
 - Composante 3 : Soutien aux jeunes vulnérables pour l'amélioration de leurs capacités financières et de leur accès aux services financiers ;
 - Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet.

2. Le Fonds National de la Microfinance est chargé de la mise en œuvre de la composante 3 dont l'objectif est d'accroître l'accès des jeunes vulnérables aux services financiers. De façon spécifique, il s'agira de mettre en place des subventions monétaires à 24.000 jeunes pour le démarrage de leurs activités et de faciliter leurs accès au crédit. L'objectif visé par le ProDIJ est de rendre disponible les subventions

aux bénéficiaires dans les 77 communes et 546 arrondissements du Bénin à travers des SFD disposant des points de services dans les départements/commune et/ou mettre en place un dispositif permettant aux bénéficiaires de chaque arrondissement de disposer de leur subvention.

3. Les bénéficiaires de la subvention auront un compte ouvert auprès des systèmes financiers décentralisés afin d'assurer leur inclusion financière à long terme, construire leur historique bancaire et leur faciliter l'obtention des crédits.
4. Pour opérationnaliser ce projet, le FNM lance le présent Avis d'Appel Public à manifestation d'intérêt pour la sélection des trois (03) SFD potentiels partenaires pour l'exécution du projet.

De façon spécifique, les SFD à sélectionnés seront chargés de :

- ouvrir des comptes épargne aux bénéficiaires ;
- assurer le paiement des subventions aux bénéficiaires ;
- offrir des produits pouvant faciliter l'obtention des crédits aux bénéficiaires du projet pour le développement de leurs activités.

5. Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) intéressés sont invités à manifester leur intérêt en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour être présélectionnés (existence légale, une bonne couverture géographique, une bonne santé financière, un Système d'Information et de Gestion fiable capable de produire des informations en temps réel et interconnecté entre les agences serait un atout et disposer des offres de produits financiers tels que le produit épargne-projet).

Il est demandé aux SFD de fournir ces informations en quinze (15) pages au maximum.

6. Le dossier à soumettre par les SFD devra être composé de :
 - i. une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général du FNM ;

- ii. une description de l'institution suivant les points ci-après : la localisation du siège, les zones de couverture, le nombre de points de services par département ;
- iv- une description de l'expérience du SFD dans l'offre des produits d'épargne (conditions, modalités d'ouverture de compte, système de collecte), et dans l'accompagnement à la mise en place de plan Epargne-projet ;
- v- une description du Système d'Informations et de Gestion (SIG) utilisé (fiabilité du SIG, capacité à produire les informations en temps réel, interconnexion, base de données centralisées ou non) ;
- vi- une présentation des ratios financiers et prudentiels des trois dernières années 2018, 2019 et 2020 (même version provisoire de 2020 disponible).

7. Les SFD intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **8h à 12h30mn et 14h à 17h30mn** au **Fonds National de la Microfinance** sis au Lot N° 1409 Parcelle T HOUEYIHO, Téléphone : (229) 21 30 05 18 ; site www.fnm.bj ;

8. Les manifestations d'intérêt seront rédigées en langue française et présentées en deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie marquée comme telle. Elles doivent être déposées sous plis fermé avec la mention :

« MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION DES SFD PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 3 RELATIVE AU « SOUTIEN DES JEUNES VULNERABLES POUR L'AMELIORATION DE LEURS CAPACITES FINANCIERES ET DE LEUR ACCES AUX SERVICES FINANCIERS » DU PROJET D'INCLUSION DES JEUNES (ProDIJ)

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE »

au Fonds National de la Microfinance sis au Lot N° 1409 Parcelle T HOUEYIHO, 01BP 909- Cotonou Bénin au plus tard le **09 août 2021 à 10 heures précises (GMT + 1)**.

9. La sélection se fera suivant les étapes ci-après :

- étude de dossier suivie de mission de due diligences ;
- entretien et attribution de la zone d'intervention ;
- signature du contrat de partenariat.

II. CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection prennent en compte :

CRITERES	ELEMENTS D'APPRECIATION
Couverture géographique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de points de service dans les départements sollicités ▪ Disponibilité et capacité du SFD à se déployer dans la zone d'intervention à attribuer
Fiabilité du SIG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un logiciel intégré ou non de gestion des opérations ; ▪ Capacité du SIG à produire les données fiables en temps réel ; ▪ Existence d'une interconnexion ou d'un projet d'interconnexion ; ▪ Politique de sauvegarde des données
Santé financière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect ou bonne tendance des normes prudentielles édictées par la BCEAO
Offre de produits financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilité pour l'ouverture des comptes d'épargne ▪ Offre des produits épargne-projet
Qualité de la relation avec le FNM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité du portefeuille produit FNM détenu par le SFD ; ▪ Respect des contrats de partenariat antérieur avec le FNM ▪ (Ces critères s'appliquent au SFD ayant un historique de partenariat avec le FNM)

Cotonou, le 16 JUL 2021

Le Directeur Général,

République du Bénin
Ministère des Affaires Sociales et de la
Microfinance (MASM)
FONDS NATIONAL DE LA MICROFINANCE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
TEL: 21 30 05 18

Selly
Abdou Rafiou BELLO